



Le covoiturage/l'autopartage

Indispensable pour certains usages, la voiture reste cependant inutilisée et à l'arrêt en moyenne 95% du temps ! **Pourquoi ne pas la partager avec d'autres personnes ?**

Sachant que la plupart des déplacements en voiture se font seul ! **Pourquoi ne pas partager son trajet, discuter, et diviser ses frais avec d'autres personnes ?**



Environ 20 000 voitures sont partagées et conduites par 70 000 conducteurs différents. Ces chiffres font de l'autopartage une forme de mobilité durable extrêmement répandue en France. Mais son potentiel est beaucoup plus élevé, car :

- Tout le monde n'a pas de voiture : 5 millions de ménages (18 %) n'ont aucune voiture.
- Beaucoup de voitures roulent peu : 7 millions de voitures (23 %) sont utilisées moins de 3 fois par semaine.
- Une voiture coûte cher : 4 350€/an (tous les frais) en moyenne.

Le covoiturage a également de nombreux avantages : il permet de réduire le nombre de véhicules circulant sur les voies publiques, il en augmente le taux d'occupation et contribue ainsi à une réduction de l'émission des gaz à effet de serre. Il permet également de réduire les frais de transport et réinvente une convivialité qui n'existe plus réellement dans les transports en commun.





Des solutions pour covoiturer ou prendre l'autopartage

- Le covoiturage, une voiture à plusieurs sur un parcours donné

Le **covoiturage** est un mode de déplacement où plusieurs personnes utilisent une seule voiture pour faire un même trajet.

A SAVOIR

Le site « [Car Labelling ADEME](#) » permet de comparer 6 000 véhicules selon le bonus écologique, les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et les polluants réglementés.

Pas d'excuses : le covoiturage s'adresse à tous !

Fini le cliché de l'étudiant fauché ou du routard, le covoiturage s'est répandu et touche tous les âges et tous les modes de vie.

Aujourd'hui, plus de 1,7 million de français covoiturent régulièrement. L'explication de ce succès ? Cet éco-geste a le grand avantage d'être très économique alors que le prix de l'essence s'envole, d'être écologique et vecteur de lien social.

Une voiture rejette environ 154g de CO₂ par km. En covoiturant avec une personne, on évite d'émettre 1 762 tonnes de CO₂ sur un an.

A SAVOIR

Le Conseil Départemental a signé une convention avec les super U pour mettre à disposition des places de parking.

Pour en savoir plus : [cliquez ici](#)

- L'autopartage, une voiture pour plusieurs dans un lieu donné

Cela permet aux utilisateurs d'utiliser le même véhicule à temps partagé, avec possibilité de louer à l'heure. Vous pouvez emprunter une voiture 24h/24 et 7j/7 en faisant une simple réservation par téléphone, SMS ou Internet.

A SAVOIR

La Sarthe compte une cinquantaine de véhicules mis en auto-partage. Plus de renseignements [ici](#)

A SAVOIR

Pour covoiturer, aucune extension de garantie n'est nécessaire.

- Au travail : le plan de Déplacements Entreprise/Administration

Les entreprises et les collectivités offrent un cadre privilégié pour développer le covoiturage. Dans le cadre de **Plan de Déplacement Entreprise (PDE)**, les entreprises peuvent encourager leurs salariés à le pratiquer. Il représente pour les employeurs comme pour les employés, de nombreux avantages financiers (économie du coût des transports, des infrastructures...) et pratiques, notamment si l'entreprise est située en périphérie et peu accessible.

Les collectivités locales peuvent également mettre en relation les personnes d'une même communauté, intéressées par le covoiturage dans le cadre d'un **Plan de Déplacement Administratif (PDA)**. **N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre employeur si un PDE/PDA existe !**

- Pendant les études : le Plan de Déplacement Campus

Le **Plan de Déplacements Campus (PDC)** aborde l'ensemble des déplacements liés à un établissement d'enseignement supérieur. Il propose des mesures concrètes pour rationaliser les déplacements des usagers (étudiants, salariés, visiteurs, fournisseurs) dans le cadre de leurs différents déplacements (domicile/établissement, professionnels, inter-sites, etc.), et encourage l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre université !

Pour en savoir [cliquez ici](#)

